

un autre canal de télévision au Toronto métropolitain à l'heure actuelle. Il devra régler cette question avant de décider qui l'obtiendra.

La deuxième question est: si on accorde un autre canal à Toronto, doit-on consentir au transfert de la même licence de Barrie? Le BGR pourrait facilement dire: «Non, nous ne le permettrons pas. Tout ce que nous ferons—s'il convient d'accorder le canal au Toronto métropolitain—sera de l'offrir au public».

Or nous savons que l'un des plus puissants et des premiers pionniers de la radiodiffusion au Canada, la station CFRB de Toronto, a manifesté de l'intérêt. Elle n'a pas présenté de demande officielle, mais j'ai dit au comité l'autre jour qu'elle avait saisi mon ministère de la question et qu'elle avait indiqué que, si le canal 3 était disponible, elle tenterait de l'obtenir. Selon moi, il ne fait aucun doute que, s'il y a une audience, elle interviendra à ce moment-là.

Pour autant que je me souviens, chaque fois qu'un candidat sérieux est intervenu à une audience pour exprimer le désir de présenter une demande, le BGR a ajourné l'audience pour lui permettre de le faire. Ainsi, il me semble impossible que la question soit réglée avant la tenue d'une audience publique qui donnera presque sûrement lieu à des interventions.

Je ne sais pas s'il faut prendre au sérieux l'échange de télégrammes que j'ai eu avec M. Joel Aldred, car je me demande vraiment s'il est sérieux ou non. Il a obtenu une licence, la première à Toronto. Elle était faite à son nom. M. Bassett était son associé mais ils se sont brouillés, semble-t-il, et M. Aldred s'est retiré de l'entreprise. J'ignore s'il désire sérieusement y retourner.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais poser une question, pour ma gouverne. Le ministre a-t-il déclaré que le canal 3 appartient exclusivement au groupe Snelgrove?

L'hon. M. Pickersgill: Non, non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ai-je bien compris? A-t-il dit que seul M. Snelgrove pouvait obtenir le canal 3 et a le droit de l'exploiter? Je veux savoir ce qui en est.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis fort obligé au très honorable représentant de poser cette question si clairement car, si j'ai dit une telle chose, je me trompais. Le groupe détient la licence pour le canal 3 et celle-ci est toujours

en vigueur. Tant qu'elle le sera, je ne crois pas qu'on puisse la lui enlever sans raison, et depuis les débuts de la radiodiffusion au Canada—jamais dans le cas de la télévision—une seule licence n'a été retirée.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est arrivé une fois en Alberta, je crois.

L'hon. M. Pickersgill: C'était en Colombie-Britannique. Je le sais car cette affaire m'a donné des maux de tête, mais la tenue des émissions du groupe Snelgrove à Barrie est telle que je n'ai jamais entendu dire qu'il y aurait lieu de lui retirer sa licence. Il est bien évident qu'on ne peut pas se servir du canal 3 à Barrie et dans un autre endroit près de Toronto, parce qu'on doit s'en servir dans un endroit ou dans l'autre. Si je ne me fais pas bien comprendre...

Le très hon. Diefenbaker: Je ne comprends pas. C'est là qu'il semble y avoir quelque divergence.

L'hon. M. Pickersgill: Si l'on continue à se servir du canal 3 à Barrie on ne peut pas s'en servir à la périphérie du Toronto métropolitain parce que les parasites gêneraient la réception. Donc si le canal 3 doit être mis à la disposition du Toronto métropolitain—et je crois que c'est à ce sujet surtout qu'il y a eu beaucoup de malentendus—tant que les détenteurs de la licence du canal 3 à Barrie gardent leur licence, et tant qu'elle est valide—je ne dis pas qu'ils y ont un droit irrévocable ou perpétuel car c'est une propriété publique—tant qu'ils observent la loi ils détiendront leur licence à cet endroit.

C'est pourquoi le seul moyen d'opérer le transfert de ce canal à Toronto serait que ces détenteurs renoncent complètement à leur licence—et je ne m'attends pas à les voir agir ainsi, pas plus que tout autre détenteur de licence—et demandent qu'elle soit transférée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et personne d'autre ne pourrait alors l'obtenir.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà où le très honorable député ne cesse de se fourvoyer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi?

L'hon. M. Pickersgill: Parce qu'ils n'ont pas le droit de la faire transférer. Ils ont le droit de l'exercer à Barrie, mais non celui de la transférer où que ce soit.

Le très hon. M. Diefenbaker: S'ils possèdent un droit sur ce canal 3, comment un autre organisme peut-il obtenir ce droit à Toronto pour la partie de la région desservie par le canal 3?